

préparons un bill qui atteindra cette fin franchement et loyalement; mais sous prétexte d'appuyer les nôtres qui sont aujourd'hui sur le front, n'allons pas adopter un bill dont l'objet véritable serait de protéger les intérêts, les gains et la bourse de ceux que la fabrication des munitions a enrichis à Hamilton, à Toronto ou à Sydney, des hommes qui, cela est admis, ont réussi à influencer le ministère pour obtenir le ralentissement de l'enrôlement des volontaires dans leur voisinage.

M. NICKLE: Monsieur l'Orateur, en soutenant sa thèse, le député d'Edmonton oublie entièrement, il me semble, que, pour organiser une démocratie comme le Canada en vue de la victoire, nous devons confier à des tribunaux impartiaux, quelle part le droit de désigner ceux qui partiront et ceux qui resteront. Je veux bien admettre qu'il y a longtemps que je n'en suis plus à examiner ce que telle ou telle province a fait pour la guerre. Il est reconnu que des provinces ont fait plus que d'autres. Le député d'Edmonton (M. Oliver) me semble avoir raison de dire que la province d'Alberta s'est signalée. D'autres provinces n'ont probablement pas supporté leur juste part de sacrifices. Mais certes, après presque trois années de guerre, nous en sommes venus à la conclusion que, à titre de Canadiens, nous devons admettre de l'Atlantique au Pacifique que le Canada est en guerre et que la situation est grave.

Le représentant d'Edmonton déclare que le présent bill ne rend pas justice à tous. J'ai suivi avec beaucoup de soin ses commentaires et j'ai cherché à comprendre ce qu'il voulait dire. Si j'ai bien saisi le sens de ses paroles, elles signifient qu'aucun tribunal ne pourra élaborer un projet qui établira la parité des sacrifices. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point; dans une guerre comme celle-ci, il est absolument impossible d'obtenir la parité des sacrifices. Pourtant, est-ce une raison de s'arrêter? Si on a besoin d'hommes au front, et s'il y en a qui peuvent partir sans nuire à l'intérêt national, bien que les sacrifices qu'ils consentent soient grands, en ma qualité de Canadien, je dis: Laissez-les partir. Si on a besoin d'autres hommes pour la fabrication des munitions, bien que leur tâche soit moins onéreuse et moins périlleuse, qu'ils restent au pays et qu'ils fassent ce qu'ils sont le mieux en état de faire, si cela est indispensable au maintien de notre situation nationale et de la puissance des Alliés. Celui qui a suivi les événements de la guerre depuis le commence-

[L'hon. M. Oliver.]

ment jusqu'à présent ne peut faire autrement que d'être convaincu que le revers dont nous avons été menacés aux premiers jours aurait eu pour cause l'insuffisance des munitions. Celui qui a observé la stratégie militaire au cours de l'an dernier et qui a noté les victoires de la côte d'Albert, de la côte de Messines et de la côte de Vimy doit admettre que c'est la supériorité de notre artillerie qui a rendu possible la marche en avant de l'infanterie.

Pourquoi n'envisagerions-nous pas toute l'affaire avec largeur de vue? D'aucuns sont appelés à faire plus de sacrifices que d'autres. Cependant, il y a de plus grands sacrifices que ceux des soldats qui se rendent au front. Le plus grand est celui de l'homme qui reste au pays, tout en se rendant compte qu'il devrait et pourrait partir, car celui-là sacrifie son individualité et sa réputation. Ce que je dis de cet homme, je le dis aussi des pères et des mères qui gardent leurs fils au foyer; en les retenant, ils sacrifient plus leurs fils que d'autres sacrifient les leurs, en les laissant partir.

A mon avis, l'amendement qu'on a proposé n'ajoute rien au bill. D'un côté, nous avons le service militaire; de l'autre, le besoin national. Si les tribunaux rendent justice à tous, et si le service national a le pas sur le service militaire, il l'emportera; mais lorsque le service militaire a le pas sur le service national, le service militaire prévaudra. Autrement dit, chaque cas sera examiné en lui-même. Nous devons supposer que les tribunaux seront impartiaux. A n'en pas douter, il y aura des cas d'injustices, des cas où justice ne sera pas rendue à tous. Se tromper est le propre de la nature humaine, nous ne l'ignorons pas. Mais nous devons confier à quelqu'un la tâche d'appliquer la loi avec justice. Au début, j'étais fortement en faveur du volontariat. J'ai persisté dans ma croyance pendant plusieurs mois d'efforts pour lever des recrues; je me suis employé activement dans ma région à aider à la tentative d'obtenir plus d'hommes.

Je n'ai pu échapper à la conviction que le volontariat, favorisant le gaspillage, était devenu insuffisant. M'étant fait cette conviction à la suite d'une longue expérience et de l'étude attentive de la situation, j'en vins plus tard à la conclusion qu'il fallait recourir à la conscription. Le Canada ne saurait porter au maximum l'utilité de son effort sans assujétir au service militaire ceux dont on peut se passer au pays. Le représentant d'Edmonton m'a défié de dire quels sont ceux qui, excipant de la raison